

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DÉPARTEMENT DU VAR**  
**S.I.V.E.D. NG**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG**

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var  
 Nouvelle Génération

| NOMBRE DE MEMBRES                                  |  |          |                                   |
|--|--|----------|-----------------------------------|
| Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants) | Pouvant prendre part à la délibération | Présents | Ayant pris part à la délibération |
| 58   | 29                                     | 18       | 19                                |

| DATE DE LA CONVOCATION |
|------------------------|
| 27/10/2022             |

| DELIBERATION N°  |
|------------------|
| 01-01/02.11.2022 |

**L'an deux mille vingt-deux  
 et le deux novembre à 17h30**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans **AU HALL DES EXPOSITIONS PUBLICS** à **BRIGNOLES** sous la présidence de **Monsieur Eric AUDIBERT**, Président.

**Étaient présents :**

| Collectivité | TITULAIRES  | SUPPLEANT(E)S               | Collectivité | TITULAIRES                                  | SUPPLEANT(E)S |
|--------------|---|-----------------------------|--------------|---|---------------|
| C.A.P.V.     | M. AUDIBERT<br>M. BONNET<br>M. DEBRAY<br>M. GROS<br>M. GUIOL<br>M. GUISIANO<br>M. PERO<br>M. PORZIO | M. CONSTANS<br>M. SIMONETTI | C.C.C.V.     | M. BRUN<br>M. DAVID<br>M. ROUX<br>Mme VIORT | M. BERTORELLO |
|              |   |                             | C.C.P.V.     | M. GHINAMO<br>M. PHILIBERT<br>M. VERCOUTRE  |               |

*Monsieur BREMOND Didier, Délégué Titulaire de la CAPV donne son pouvoir à Monsieur GUISIANO Jean Martin, Délégué Titulaire de la CAPV.*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 2022-09**  
**« COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES, FOURNITURE, MAINTENANCE ET LAVAGE DES CONTENANTS DE COLLECTE »**  
**LOT N° 1 « COLLECTE DES DECHETS MENAGERS EN PAP ET EN PAV, ET PRESTATIONS DE LAVAGE DES CONTENANTS »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU le Code de la Commande Publique,

**CONSIDERANT** la décision de déclarer sans suite l'appel d'offre ouvert n° 2021-03 « contrat de performance des déchets ménagers et assimilés (CPDMA) avec objectifs de performances portant sur la collecte et la prévention »,

**CONSIDÉRANT** que la procédure de relance de ce marché, sous forme de marché négocié, est soumise à l'achat d'un terrain appartenant à la Communauté d'Agglomération Provence Verte, et que ce marché ne devrait pas être attribué avant le 2ème trimestre 2023 pour un démarrage en 2024,

**CONSIDÉRANT** que la plupart des marchés en cours permettant au SIVED NG de gérer les collectes et la gestion des bacs de collecte se terminent le 31 décembre 2022,

**CONSIDÉRANT** que la définition précise des besoins en matière de collecte et de gestion des contenants a déterminé les éléments suivants :

- Un marché de services ordinaire à répartir en deux lots :
  - Lot n° 1 : Collecte des déchets ménagers en porte à porte et points d'apports volontaires, et prestations de lavage des contenants ;
  - Lot n° 2 : Fourniture des bacs et maintenance des contenants ;
- La durée de chacun des marchés est fixée à 12 mois ;
- Chaque marché sera reconductible tacitement, par périodes de trois mois, maximum quatre fois, soit une durée maximale de deux ans par marché, reconductions comprises

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de marché, passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, a été transmis sur le profil acheteur du SIVED NG le 28 juillet 2022, avec diffusion au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics (BOAMP),

**CONSIDÉRANT** que la date limite de dépôt des plis dématérialisés a été fixée au 12 septembre 2022,

**CONSIDÉRANT** qu'à l'issue du délai légal de publicité, une offre a été reçue,

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir adjudicateur a fait procéder à l'ouverture de cette offre le 12 septembre 2022,

**CONSIDÉRANT** que la Commission d'Appel d'Offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse de l'offre dans sa séance du 12 octobre 2022, a décidé de déclarer attributaire du lot n° 1 au groupement solidaire DRAGUI-TRANSPORTS/EXA'RENT – 109 Rue Jean Aicard – 83000 DRAGUIGNAN,

### *Le Comité Syndical, après avoir*

OÙ l'exposé de Monsieur le Président,

**PRIS CONNAISSANCE** de la présentation relative à cette procédure d'achat,

**DÉLIBÉRÉ** à l'unanimité,

**ATTRIBUE** le marché n° 2022-09 « collecte des déchets ménagers et assimilés, fourniture, maintenance et lavage des contenants de collecte » - lot n° 1 « collecte des déchets ménagers en PAP et PAV et prestations de lavage des contenants », conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 12 octobre 2022, soit au groupement solidaire DRAGUI-TRANSPORTS/EXA'RENT,

**RAPPELLE** que les quantités réelles fournies seront appliquées aux prix mixtes et révisibles indiqués au Bordereau des Prix Unitaires, le Détail Quantitatif Estimatif non contractuel faisant apparaître un total de 14 737 752,45 € HT pour 24 mois (15 921 670,37 € TTC, incluant de la TVA à 5,5 % et 10 %),

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché correspondant,

**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2023 et suivants.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Éric AUDIBERT

